

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**21 MAI 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	28
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/05/2026

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX, conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

**ABSENTS** : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

---

**DCM20260521-03**

**OBJET : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES (5.3) – EPCI – Désignation des représentants siégeant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire, réuni le 20 avril dernier, a créé un certain nombre de commissions règlementaires ainsi que des commissions thématiques, et a désigné les représentants de la Communauté au sein des organismes extérieurs.

Concernant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), il appartient aux communes de désigner son représentant par délibération du conseil municipal, parmi ses membres, à raison d'un représentant au moins par Conseil municipal.

**DCM20260521-03**

---

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**DÉCISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À L'UNANIMITÉ**

**DÉSIGNE** M. Amar AYEB, représentant du Conseil Municipal auprès de la CLECT.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



**DCM20260521-03**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 09/09/2020 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le